



DÉLIBÉRATION

du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAudeau), <u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe JAHAN <u>Date de la convocation</u> : 17 mai 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 MAI 2023 Publiée, le 30 MAI 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.3.17	RESSOURCES HUMAINES <i>Mise à jour du tableau des emplois permanents de la Collectivité</i>

Madame le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la Commune à la date du 23 mai 2023, le Comité Social Territorial de la collectivité ayant rendu un avis favorable, lors de sa séance du 23 mai 2023.

Cette mise à jour est rendue nécessaire car des postes deviennent vacants à la suite :

- des mouvements de personnels,
- de l'évolution des carrières des agents municipaux, avancements de grade, promotion interne...

La suppression des postes vacants permet une meilleure adéquation entre les postes « ouverts » et les postes pourvus et implique donc que chaque création de poste nouveau fasse l'objet d'une décision formelle des élus par nouvelle délibération du Conseil municipal.

Il est donc proposé de :

- ▶ **SUPPRIMER les treize postes vacants** suivants (recensés au tableau des emplois mais non pourvus) :
 - ✓ 1 poste d'adjoint administratif à temps complet aux services administratifs (titularisation sur un autre grade),
 - ✓ 1 poste d'ingénieur à temps complet aux services techniques,
 - ✓ 1 poste de technicien aux services techniques (cadre d'emplois des techniciens (3 grades)),
 - ✓ 1 poste d'adjoint technique à temps complet aux services techniques (avancement de grade),
 - ✓ 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet au Multi-accueil (disponibilité pour convenances personnelles),
 - ✓ 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet au Multi-accueil ouvert sur les grades d'auxiliaire de classe normale et d'auxiliaire de classe supérieure (fusion de postes au 1^{er} janvier 2023),
 - ✓ 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet au Multi-accueil (avancement de grade),
 - ✓ 1 poste d'animateur à l'accueil périscolaire et de loisirs à temps complet (mutation),
 - ✓ 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet à l'école Hortense Tanvet (retraite)

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32/35ème) au restaurant scolaire (avancement de grade),
- ✓ 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (4,5/35) au restaurant scolaire (avancement de grade),
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35ème) à la Maison de l'Enfance (avancement de grade),
- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au foyer de jeunes (disponibilité pour convenances personnelles).

► **PRENDRE ACTE** des postes créés depuis la dernière mise à jour du tableau en Conseil Municipal datant du 29 mars 2022, postes ayant tous fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Une nouvelle mise à jour du tableau des emplois permanents sera réalisée au 1^{er} trimestre 2024.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de madame le Maire,

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la présentation faite et le tableau présenté en annexe ;

Considérant l'avis du Comité Social Territoriale en date du 23 mai 2023 ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :***

► **APPROUVE** le tableau des emplois permanents du personnel communal mis à jour au 23 mai 2023.

Pour extrait conforme au registre

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

